Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502339-20251124-24112025_DEL57-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# COMPTE-RENDU

---

## Séance du 24 novembre 2025 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ,** le **VINGT - QUATRE NOVEMBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
**Date de la convocation** : 19 novembre 2025
**Nombre de conseillers en exercice** : 19
**Nombre de conseillers présents** : 13
**Nombre de procurations** : 2
**Nombre de votants** : 15
**Présents** : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, LEBRETON Angélique (arrivée à 19h47), FONTAINE Erwan, CLOLUS Christine, HAMON Eric, JUHEL Chantal, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, BELLIER Mickaël (arrivé à 19h50), THOREUX Aurore, DEMOGUE Jean-Louis, CHESNOT Joseph
**Absents excusés:** Mmes MM. LABBÉ Marie-Christine (procuration à Jean-Louis Demogue), DUHAUBOIS William (procuration à Pierre Jéhannin), LEVREL Yann
**Absents :** Mmes et MM. SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure, ROUXEL Régis
**Secrétaire de séance** : Madame THOMAS Anne.

---

## 24.11.2025-DEL57 BIENS COMMUNAUX – LOCATION DES LANDES COMMUNALES

**Considérant** la demande de résiliation des baux ruraux, à effet du 29 septembre 2025, au nom de Anne Bronnec et de Caroline Feudé, pour les parcelles dont la contenance totale est de 12,0660 ha,

**Considérant** les autorisations d'exploiter délivrées le 13 octobre 2025 par la direction départementale des territoires de la mer (DDTM), pour les parcelles ainsi libres, au profit de Madame Alice Dinghin d'une part, et du GAEC des Pampilles (Messieurs Jérôme Portier, Thomas Delourme et Corentin Leclercq), d'autre part,

Madame le maire explique qu'il y a lieu de déterminer la location correspondante.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 5 voix CONTRE et 3 abstentions**

- **DECIDE** de louer à compter du 1er octobre 2025, et pour une durée de 9 années les parcelles d'une contenance totale de 12.0660 ha, au profit du GAEC des Pampilles
- **AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre la réalisation des locations aux conditions de prix et autres clauses du bail par acte rédigé de gré à gré avec le locataire, et à signer le bail rural correspondant.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**
**Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac**

MAIRIE DE QUEBRIAC (Ille-et-Vilaine)